

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 98

présenté par
Mme Dalloz

ARTICLE 25

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 13 :

« Ce document précise également... (*le reste sans changement*) ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence avec l'amendement à l'alinéa 9.